

DGEO
Monsieur le Directeur général
Giancarlo Valceschini
Rue de la Barre 8
1014 Lausanne

Lausanne, le 23 août 2022

Formation continue du corps enseignant – Demande de rencontre

Monsieur le Directeur général,

Ce courrier fait écho à notre missive du 30 juin. Alors que les enseignant·e·s ont commencé leur rentrée, plusieurs directions ont d'ores et déjà annoncé des formations continues obligatoires en conférence des maîtres.

Avec des formations annoncées sur le numérique, le concept 360, le plan autisme, les nouveaux moyens d'enseignement, notamment de mathématiques, des après-midis d'information au statut peu clair, des journées pédagogiques d'établissement sur différentes thématiques, le cumul des formations continues devient particulièrement problématique, notamment pour la gestion des remplacements et pour les temps partiels. À cela s'ajoute les 4 jours de formation continue librement choisie dans le catalogue de la HEP.

Ces éléments nous interpellent à plusieurs titres.

1. La directive transitoire DRH – DAF « *Formation continue des enseignants : autorisations, congés, procédures et défraiements* » précise, outre les 4 jours de formation continue individuelle, donc librement choisie, que les établissements peuvent organiser jusqu'à un jour de formation d'établissement par année et que le département peut imposer des « formations continues de grande ampleur » comme le numérique . La situation actuelle semble dépasser les exigences imposées par cette directive.
2. La problématique des enseignant·e·s engagé·e·s à temps partiel pour les formations imposées est à traiter. Partant du principe que les formations individuelles doivent être prises à 50% sur du temps d'enseignement, nous exigeons que les formations collectives imposées par le département obéissent au même principe. Dans le cas où la formation continue ne peut être effectuée à 50 % sur temps d'enseignement en raison d'un temps partiel, la SPV demande une compensation financière à la hauteur de cette différence.
3. De plus, le 7 septembre 2022, les maître·sse·s de classe de 8P sont invité·e·s à une séance autour de l'orientation. Le caractère obligatoire de cette rencontre n'étant pas clair, la SPV soutiendra les collègues qui ne désirent pas participer à cette rencontre. Sur le fond, la SPV s'interroge sur la stratégie du département qui consiste à questionner l'égalité uniquement via l'angle des options relatives aux métiers MINT en faisant reposer une telle décision sur

les enseignant·e·s alors que celle-ci appartient à l'élève et à sa famille. Pour rappel, lors des dernières discussions relatives au CGE, la SPV avait demandé qu'une analyse, notamment d'un point de vue socio-économique, des élèves orientés en VG et en VP, soit effectuée.

4. Comme indiqué dans notre courrier du 30 juin, aucune planification à moyen terme n'est présentée dans le cadre des formations collectives imposées par le département (notamment pour l'introduction de nouveaux moyens).

Dès lors, nous réitérons nos demandes du 30 juin 2022 en ajoutant deux nouveaux éléments :

- La SPV demande que la DGEO précise la liste des formations imposées par le DEF au sens de la directive précitée.
- La SPV demande une rencontre afin de traiter ces points, notamment la question de la compensation du principe d'une formation continue qui se déroule à 50 % sur temps d'enseignement pour les temps partiels.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de nos sentiments très respectueux.



Gregory Durand
Président



Yves Froidevaux
Secrétaire général